



REGLEMENT PARTICULIER



Contre La Montre (CLM) par Equipe de 3

Port de Sainte-Marie – Ecole de Beaumont
Samedi 14 Avril 2018

HORAIRES ET CATEGORIES :

- Féminines (Cadettes, Juniors, Seniors).
 - Cadets.
 - D1, D2 D3.
 - Rég. C1-2-3, Junior, Espoir.
- La mixité entre clubs est autorisée pour les catégories Cadet et Féminines.
La mixité des catégories est autorisée à partir de la catégorie Junior.
Les Cadets et Féminines peuvent concourir entre eux.

- **CONSIGNES DE SECURITE** : Il vous est demandé de respecter le code de la route ainsi que la propreté de l'itinéraire emprunté.
- **VOITURE SUIVEUSE** : 1 voiture suiveuse autorisée par Equipe.
- **VEHICULES** : Le numéro d'immatriculation de la voiture suiveuse devra être communiqué obligatoirement au Commissaire lors de l'émargement.
La voiture devra respecter les distances réglementaires (10m, feux de croisement avec warning).
- **EQUIPEMENT** : Les vélos de CLM devront être aux normes fédérales en vigueur sous peines de sanction.
- **DEPANNAGE** : Autorisé à droite et à l'arrêt.
- **RAVITAILLEMENT** : Interdit.
- **EMMARGEMENT** : Obligatoire par Equipe 15 minutes avant chaque départ.

ENGAGEMENTS : 24€ par équipe, + 4€/ dossard oublié.

13H30 : 1^{er} DEPART

Puis tous les 4 minutes selon le tirage au sort dirigé.

+ Départ :

- Parking entrée du Port de Sainte-Marie
- Rond-point de la Mare – rue double Dix – route Tabur – La Ressource – route de Beaumont

+ Arrivée :

- Ecole de Beaumont
- **DISTANCE : 9.5 kms**

La poussette entre coureurs est interdite.
Le temps de l'équipe sera pris sur le 3^{ème} coureur.

INSCRIPTIONS PAR EQUIPE :

Equipe de 3 coureurs.

Les inscriptions devront être adressées par les clubs au Comité Régional :

Par Mail : ffcrun@wanadoo.fr

Ou par Fax : 02 62 45 22 55

PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE. Les inscrits ne prenant pas le départ seront amendés de 15€.

Date limite d'inscription :

Le Jeudi 12 Avril 2018 à 12h00

▪ **RECOMPENSES :**

- La 1^{ère} Equipe de chaque catégorie.
- La 1^{ère} Equipe mixte.

▪ **ARBITRES** : K. DUDON, A. CHEFIARE, E. GOUJAR, T. ALPHONSE.

▪ **ARBITRE MOTO** : FERRERE Jean-Simon

▪ **DELEGUE FEDERAL** : BARET François

Il est rappelé aux coureurs que seul le côté droit de la chaussée leur est autorisé.

Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation de la F.F.C.